
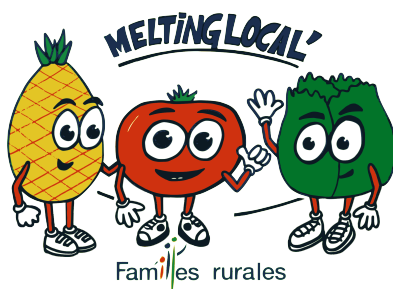


Local Jeunes de Les Monts d'Aunay

Un service proposé par 

et animé par



Accueille les ados de 13 à 17 ans.

L'équipe d'animation accompagne les adolescents dans leur évolution au sein du local, en les soutenant dans les tâches de la vie quotidienne, dans leurs prises de décisions collectives, en les aidant à développer leur autonomie. Les ados peuvent ainsi participer à de nombreuses activités (manuelles, culturelles, sportives...).

L'équipe s'engage à porter les valeurs suivantes : la bienveillance, l'authenticité et l'empathie.


Horaires

Mercredis d'école : 12h-18h30

Samedis : 13h30-18h30

Vacances scolaires : du lundi au vendredi 8h30 – 18h30 et le jeudi jusqu'à 23h

Où ?

	<p>Salle du Mille-Clubs Rue d'Harcourt Aunay-sur-Odon 14260 Les Monts d'Aunay</p>
---	---

	<p>Tarifs</p>
---	-------------------------------

Bourses :

Bourse vacances collégiens
Ce dispositif permet aux jeunes de 11 à 15 ans de bénéficier d'une aide allant de 50 à 150 € pour financer une partie des dépenses liées à ses activités de loisirs durant les vacances d'été (centre de vacances, séjour, etc.).

BÉNÉFICIAIRES

- Jeunes calvadosiens âgés de 11 à 15 ans
- Jeunes de 10 et 16 ans s'ils peuvent justifier d'une scolarisation au collège :
 - fréquentant un centre de vacances ou de loisirs, à la journée, sans hébergement ;
 - réalisant un séjour de vacances ou séjour spécifique avec hébergement (stages, mini-camps, séjour linguistique ou thématique à l'étranger).

Dans ces différentes situations, les organismes fréquentés doivent pouvoir justifier d'un numéro de déclaration de structure ou d'un numéro de déclaration de séjour.

MONTANT DE L'AIDE

- 50 euros pour les accueils sans hébergement
- 100 euros pour les séjours avec hébergement
- 150 euros pour les séjours linguistiques ou thématiques à l'étranger

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE

1. Être domicilié dans le Calvados
2. Disposer d'un quotient familial inférieur ou égal à 620 €. Une attestation CAF vous sera demandée.
3. Réservé aux jeunes entre 11 et 15 ans effectuant leur séjour ou leur stage en juillet ou en août. Ouvert également aux jeunes de 10 et 16 ans capable de justifier de leur scolarité en collège.

Le coût du séjour ou du stage doit au minimum être du même montant que celui attribué au titre de la bourse. Ce dispositif s'applique durant les vacances d'été uniquement et ne concerne pas les vacances familiales (campings, gîtes, VVF, etc.).

DÉMARCHES

Les demandes de bourse vacances collégiens s'effectuent à partir d'un **formulaire en ligne**.

Comment faire ?

1. Se connecter sur <https://teleservices.calvados.fr>
2. Se créer un compte
3. Préparer les pièces administratives
4. Déposer sur la plateforme les documents et informations demandées
5. Valider la demande

[Téléservice centre de vacances et de loisirs](#)



ACTUALITÉS

[Planning Aunay-sur-Odon Toussaint 2021](#)
[Flyer pour la Colo Cinéma 2021 \(Toussaint\)](#)

Contact :



Familles Rurales
Gwendal DERMIGNY (directeur)
Tél : [07 81 82 86 46](tel:0781828646)